

Le 5 novembre 2019

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le cinquième jour de novembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Benoit Gagnon, Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, Alain Gaudreau formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Rés.2019-11-01

ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Alain Gaudreau,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 01- Ouverture.
- 02- Mot de bienvenue du maire.
- 03- Lecture et adoption de l'ordre du jour. (R)
- 04- Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} octobre.(R)
- 05- Correspondance reçue :
 - MRC de Bellechasse : Correspondance municipalité d'Armagh. – suivi.
 - Halocarbures – Demande de mise en place d'un programme de responsabilité élargie des producteurs.
- 06- Points d'information : Retour sur la tempête d'automne.
- 07- Rapport de dépenses autorisées. (R)
- 08- Rapport des conseillers sur les dossiers relevant de leur responsabilité.
- 09- **Période de questions.**
- 10- Sécurité Incendie :
 - Adoption du plan municipal des mesures d'urgence. (R)
 - Entente intermunicipale – Concernant l'organisation et la fourniture des services d'urgences en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse. (R)
 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 179-2019.(R)
- 11- Voirie :
 - Soumission reçue pour étude préliminaire d'un dépôt à neige. (R)
- 12- **Pause de 5 minutes**
- 13- Aqueduc et égout :
 - Soumission reçue pour la mise en place de variateurs de vitesse pour les pompes d'eau potable. (R)
 - Soumission reçue pour la réalisation du document « DOMAEU - Description des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ». (R)
 - Projet de mise aux normes de la station d'épuration – Demande à WSP de terminer son mandat. (R)
- 14- Parc des chutes d'Armagh :
 - Nomination du Responsable des opérations du Parc des chutes d'Armagh. (R)
- 15- Mandat pour services professionnels d'ingénierie - France Thibault,

- Ing. Expert Conseil. (R)
- 16- Établissement du calendrier des séances du Conseil municipal d'Armagh pour 2020. (R)
- 17- Dépôt du formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ». (R)
- 18- Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2018-2019.
- 19- Halocarburés – Demande de mise en place d'un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). (R)
- 20- Demande d'aide financière :
- École secondaire Saint-Damien – Album des finissants. (R)
- 21- **Période de questions.**
- 22- Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-02

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

Après avoir fait le suivi du procès-verbal :

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que le procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} octobre 2019 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-03

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – OCTOBRE 2019

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois d'octobre 2019 au montant de 449 390.12 \$:

EXERCICE FINANCIER 2019

9308-3103 QUEBEC INC.	CREDIT/CONTENEUR/106 RTE 281	831,00
ADMQ	FORMATION/AUTORITE DES MARCHES	363,32
AGAT LABORATOIRES	SERVICE ANALYSES PUIITS PRIVES	49,44
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ELECTRICIEN INC.	VERIFICATION/COURANT TDJ	89,68
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ELECTRICIEN INC.	CONTACTEUR / PETIT PARC	221,04
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ELECTRICIEN INC.	PHOTOCELL / PETIT PARC	95,96
BOIVIN & GAUVIN INC.	ENTRETIEN ANNUEL/OUTIL DESINC.	1 525,92
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	149,83
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	183,34
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	127,48
C.B.I. INC.	BACHES 16X20 / FETE NOUV.RES.	344,93
C.B.I. INC.	REPARER TOILE/PORTIQUE	336,08
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	MESSAGERIE CELL. / OCT À DEC	434,61
CREAPHISTE	JOURNAL NOVEMBRE 2019	647,59
DICOM EXPRESS	FRAIS TRANSP. / PIECES AQUEDUC	9,37
DISTNET INC.	ENTRETIEN VANNES D'EAU	3 324,81
DURAND MARQUAGE & ASS. INC.	MARQUAGE DE CHAUSSEE/LIGNES	10 459,67
DURAND MARQUAGE & ASS. INC.	MARQUAGE DE CHAUSSEE/PIETON/CY	5 913,39

ECOLE SECONDAIRE DE SAINT-DAMIEN	PUBLICITE ALBUM FINISSANTS	75,00
ENTREPRISES LEVISIENNES INC. (LES)	PAVAGE / TRAVERSE PIETON	1 241,73
ENTREPRISES LEVISIENNES INC. (LES)	TRAV.PAV./FOURCHE E./O./FABRIQ	280 622,75
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE	16,10
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES EAUX USEES/POT	833,57
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU POTABLE	263,29
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAUX USEES	159,82
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU POTABLE	49,44
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAUX USEES	393,22
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES PIEZOMETRE F98-1	233,40
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU POTABLE	79,33
EXCAVATION GERARD POULIOT INC.	QUITTANCE/REF.FOURCHE/COTE MAT	24 724,48
EXCAVATION GERARD POULIOT INC.	BOSSES/PONCEAUX RG STE-ANNE	531,46
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	VERIF./RECHARGE/EXTINCTEURS	345,04
FORTIER 2000 LTEE	CREDIT PINCE POUR TUYAU	- 1 210,23
FRANCE THIBAUT, ING.	SERV./ACC./TECQ/FEPTEU/RIRL/PP	5 748,75
GARAGE ONEIL LEMIEUX ENR.	REPARATION REMORQUE	47,59
GARAGE ONEIL LEMIEUX ENR.	CHANGER HUILE/FILTRE/CITERNE	484,34
GARAGE ONEIL LEMIEUX ENR.	GLOBES/CAMION AUTO-POMPE 201	46,60
GRAVIER SAINT-RAPHAËL	GRAVIER/PONCEAUX ST-CHARLES/7E	3 153,76
GROUPE P.G.F. INC.	NIVELEUSE/GRAVIER/CHARGEUR	3 027,18
HYDRO-QUEBEC	USINE D'EPURATION / 30 JOURS	1 663,96
HYDRO-QUEBEC	USINE DE FILTRATION / 60 JOURS	2 597,61
HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE PUBLIC / 30 JOURS	1 053,57
ICI MEDIAS INC.	AVIS PUBLIC/RAPPORT FERME PORC	364,47
INFO-MANIAC	SUPPORT TECHNIQUE	24,43
INFO-MANIAC	INSTALLER CABLE RESEAU/TPV	233,91
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERV./SITE WEB/NOV.	57,43
JACQUES CARON INC.	PAPIER HYGIENIQUE/PAPIER A MAI	79,33
L. ASSELIN INC., USINAGE ET SOUDURE	FER/SOUDURES/ENSEIGNES	222,77
LUC OUELLET ELECTRIQUE INC.	ENLEVER FILET BALLE	517,39
M.R.C. DE BELLECHASSE	TRANSPORT ROLL-OFF (6)	1 410,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	COLL. SUPP. / BACS VERTS	9 135,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	INGENERIE/ANALYSE DRAINAGE 8E	2 835,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	INGENERIE/REMP.L.PONCEAU/ST-JOS	7 997,50
M.R.C. DE BELLECHASSE	INGENERIE/PROJET FOURCHE OUEST	3 313,59
M.R.C. DE BELLECHASSE	CONSULTATION/ELEVAGE PORCIN	4 438,61
MARCHES TRADITION/COTE	EAU / GARAGE / BUREAU	35,06
MARCHES TRADITION/COTE	DIVERS / FÊTE NOUV. RES.	368,58
MARCHES TRADITION/COTE	DIVERS/PUNCH/SOIREE BENEVOLES	104,00
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROV. / OCTOBRE 2019	4 895,76
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROV. / SEPTEMBRE 2019	5 743,20
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	REPETITRICE RADIOS / NOVEMBRE	212,13
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TELEPHONIE IP/USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	40,19
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUEDUC/INC/AUT	777,98
PARC DES CHUTES D'ARMAGH	REPAS/28 OCT/CONSULT.POLITIQUE	240,70
PAROISSE SACRE-COEUR-DE-JESUS-EN-BELLECH	FRAIS ARCHITECTE/ETUDE EGLISE	2 299,50

PETITE CAISSE/MUNICIPALITÉ D'ARMAGH	DIVERS/BUREAU/FETE NOUV.RES.	178,40
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	BOUGIES / POMPE CAMION 601	16,51
PLOMBERIE PHILIPPE GAGNON INC.	INTERCEPTEUR GRAISSE/PARC CHUT	4 570,26
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP. / PANNEAUX SIGN.	5,39
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS/POUR ENSEIGNES ET LIGNA	88,76
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	PEINTURE/COMPLEXE/DIVERS/ENSEI	264,88
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS/P.PARC/GARAGE/BIBLIO/ET	690,30
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	TAPIS ANTIDERAPANT/BIBLIO	31,69
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	PONCEAUX/ACC./CH.DES BOULEAUX	2 819,93
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	BOYAU/USINE FILT./AMPOULES/BIB	26,40
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS/POUR ENSEIGNES ET LIGNA	168,06
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	BETON PRE-MELANGE (6)	44,08
REAL HUOT INC.	PIECES AQUEDUC	384,64
REAL HUOT INC.	PIECES RESEAU AQUEDUC	1 509,80
REAL HUOT INC.	PIECES CASERNE	98,68
REAL HUOT INC.	CREDIT / PIECES AQUEDUC	- 384,64
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FED. / OCTOBRE 2019	1 878,63
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FED. / SEPTEMBRE 2019	2 113,85
RESTO ENTRE 2 MONTAGNES	REPAS / SOIREE BENEVOLES	1 400,00
RREMQ - AON HEWITT	REGIME PENSION / OCTOBRE 2019	2 352,24
RREMQ - AON HEWITT	REGIME PENSION /SEPTEMBRE 2019	2 352,24
SIGNALISATION LEVIS INC.	MANCHONS/POTEAUX/ENSEIGNES	214,08
SIGNALISATION LEVIS INC.	PANNEAUX/PASSAGES PIETONS/ETC	860,99
SIGNALISATION LEVIS INC.	PLAQUE # CIVIQUE	14,89
SIGNALISATION LEVIS INC.	PANNEAUX/PASSAGE ENFANTS	46,80
SIGNALISATION LEVIS INC.	PANNEAUX SIGNALISATION	34,38
SINTO INC.	DIVERS AEROSOLS / GARAGE	36,79
SINTO INC.	GRAISSE ALIMENTAIRE / AQUEDUC	120,32
SINTO INC.	CETANE / GARAGE	24,72
SM-EAU-EXPERT INC.	SOMAEU/INSTALLER POMPE ECHANT.	2 286,28
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / JOURNAL NOVEMBRE 2019	119,86
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASS. COLL. / NOVEMBRE 2019	1 089,31
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASS. COLL. / OCTOBRE 2019	1 089,31
TELUS QUEBEC	TEL + FAX BATIMENTS MUNICIPAUX	466,50
TELUS QUEBEC	TEL + FAX BATIMENTS MUNICIPAUX	468,99
TRAFIC INNOVATION INC	PANNEAU SOLAIRE + CABLE	684,56
TRAFIC INNOVATION INC	DELINEATEURS/ENS.INSTALLATION	7 943,62
TRAFIC INNOVATION INC	PANNEAUX ARRET/AFFICHEUR VITES	10 450,86
TRANSPORT BERVON LTEE	CAMION/PONC.7E/6E/FOSSE/6E	1 184,68
TRANSPORT DOYEN LTEE	CAMION/PONC./IER R/ST-CHARLES/	1 421,61
ULINE CANADA CORPORATION	REDUCTEUR SON/USINE EPURATION	640,37
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYES	155,01

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-04

ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DES MESURES D'URGENCE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh est exposée à divers éléments imprévisibles d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Armagh reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan municipal des mesures d'urgence sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1^o Que le plan municipal des mesures d'urgence de la municipalité d'Armagh soit adopté.

2^o Que la directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

3^o Que cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-05

ENTENTE INTERMUNICIPALE – CONCERNANT L'ORGANISATION ET LA FOURNITURE DES SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (HORS ROUTE) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BELLECHASSE

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec RLRQ c C-27.1 pour conclure une entente relative à l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la municipalité d'Armagh et le directeur incendie ont pris connaissance de l'entente relative à l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (Hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU QUE l'entente relative à l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (Hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse a été adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse (C.M. 19-10-214).

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1^o que la municipalité d'Armagh accepte de signer l'entente intermunicipale relative à l'organisation et à la fourniture des services

d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

2° d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-06

AVIS DE MOTION – MODIFICATION D'UN ARTICLE DU RÈGLEMENT NO. 152-2015 «RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS» DE LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AVIS DE MOTION est donné par Maxime Bradette, conseiller qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance du 3 décembre 2019, le règlement 179-2019, ayant pour objet de modifier l'article 7.5.2 du règlement 152-2015.

Maxime Bradette en fait le dépôt et la présentation du projet de règlement.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 179-2019

M. Maxime Bradette, conseiller dépose et présente un projet de règlement concernant la modification de l'article 7.5.2 du règlement 152-2015 à la section **7.5 : Stationnement**.

Le présent projet de règlement a pour objet d'ajouter un 2^e paragraphe à **l'article 7.5.2 - Période permises**, afin d'interdire de stationner ou d'immobiliser un véhicule, entre le 16 mai et le 31 octobre de chaque année, aux endroits spécifiés à l'annexe K (voies cyclables et piétonnières).

Adopté unanimement par les conseillers.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 179-2019

RÈGLEMENT MODIFIANT UN ARTICLE DU RÈGLEMENT NO 152-2015 «RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS» DE LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

ARTICLE 1 :

L'article 7.5.2 est modifiée afin d'ajouter un 2^e paragraphe :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule, entre le 16 mai et le 31 octobre de chaque année, aux endroits spécifiés à l'annexe K. (Voies cyclables et piétonnières) La signalisation appropriée doit être installée à ces endroits.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très/Dir. gén.

Rés.2019-11-07

SOUSSION REÇUE POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'UN DÉPÔT À NEIGE

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à une demande prix pour la réalisation d'une étude préliminaire en vue de disposer des neiges usées dans un site approprié dans le respect des règles environnementales;

ATTENDU QUE deux firmes d'ingénieurs ont été invitées à déposer une offre de services;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre;

ATTENDU QUE le prix obtenu est le suivant :

Nom de la firme	Prix avant taxes
EMS ingénierie	9 450 \$
Génio Experts-Conseil	S/O

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

QUE ce Conseil accepte la soumission conforme de la Firme EMS ingénierie au montant de 9 450 \$ avant taxes dans le cadre d'une étude préliminaire pour l'aménagement d'un dépôt à neiges usées à Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-08

SOUSSION REÇUE POUR LA MISE EN PLACE DE VARIATEURS DE VITESSE POUR LES POMPES D'EAU POTABLE

ATTENDU QU'en novembre 2018, la municipalité a demandé des prix à deux (2) entreprises pour ajouter des variateurs de vitesse aux pompes de distribution et aux pompes de puits;

ATTENDU QUE ces travaux ont été prévus dans la programmation TECQ 2014-2019 en travaux de priorité 1;

ATTENDU QUE les prix soumis ont été très différents entre les deux (2) soumissionnaires;

ATTENDU QUE M. Stéphan Mimault, de SMeau expert, a analysé nos besoins versus les produits proposés par les deux (2) soumissionnaires;

ATTENDU QUE celui-ci recommande le produit de CONT-A-C-T et il appert qu'il est le soumissionnaire le plus bas;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1⁰ Que la municipalité mandate la firme CONT-A-C-T au montant de 18 165 \$ (avant taxes) pour fournir et mettre en place des variateurs de vitesse sur les quatre (4) pompes d'eau potable en plus de tout l'équipement et le temps d'assistance requis (panneaux, raccordement, programmation, mise en service, etc.)

2⁰ D'informer le soumissionnaire CONT-A-C-T que les travaux devront être complétés avant le 31 décembre 2019.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-09

SOUSSION REÇUE POUR LA RÉALISATION DU DOCUMENT « DOMAEU – DESCRIPTION DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES »

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de WSP concepteur de la mise à jour de notre usine d'épuration, pour réaliser le document « Document des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées »;

ATTENDU QUE ce document est encadré et prédéfini par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Alain Gaudreau,

QUE ce Conseil accepte la proposition de WSP au prix de 16 500 \$ avant taxes pour réaliser le document intitulé « DOMAEU – Description des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (anciennement appelé chapitre 2).

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-10

**PROJET DE MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION
- DEMANDE À WSP DE TERMINER SON MANDAT**

ATTENDU QUE la municipalité a donné un mandat de surveillance des travaux de mise aux normes de la station d'épuration à WSP en juillet 2017;

ATTENDU QUE les travaux de l'entrepreneur CWA devaient être complètement terminés contractuellement pour le 15 décembre 2017 et pour l'admissibilité au programme FEPTU pour le 31 mars 2018;

ATTENDU QU'à ce jour, la station n'est pas complètement fonctionnelle, que des déficiences reliées à l'évacuation des écumes ne sont pas corrigées et que la mise en service (incluant la gestion des boues) auprès des employés municipaux n'a pas encore été faite;

ATTENDU QUE la municipalité est laissée à elle-même et a dû faire appel à M. Stéphane Mimeault pour l'aider à l'exploitation de l'usine;

ATTENDU QUE le procès-verbal d'une réunion tenue le 21 octobre 2019 entre l'entrepreneur CWA et WSP et reçu le 31 octobre ne satisfait pas la Municipalité parce qu'une solution concrète aux problèmes d'évacuation des écumes n'est pas proposée;

ATTENDU QUE la municipalité a fait plusieurs demandes à WSP pour qu'il fasse corriger la situation auprès de l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

1⁰ Que la municipalité d'Armagh demande une dernière fois à WSP de respecter son contrat et de faire en sorte que les correctifs soient réalisés à la satisfaction de la Municipalité d'ici au 15 décembre prochain.

2⁰ Que la Municipalité demande aussi à WSP de fournir l'assistance technique requise afin de réaliser les 70 heures prévues au mandat en incluant des heures relatives à la gestion des boues (pour cet aspect, il faudra prévoir des heures en 2020).

3⁰ Que Mme Sylvie Vachon directrice générale, soit autorisée à contacter un avocat et à entreprendre des procédures légales si les présentes demandes ne sont pas respectées pour le 15 décembre prochain.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-11

**NOMINATION DU RESPONSABLE DES OPÉRATIONS DU PARC
DES CHUTES D'ARMAGH**

ATTENDU QU'une offre d'emploi à été publiée pour combler un poste contractuel de « Responsable des opérations du Parc des chutes d'Armagh »;

ATTENDU QUE trois candidats répondants aux critères de l'offre d'emploi ont été rencontrés;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil entérine l'embauche de M. Philippe Billon à titre de « Responsable des opérations du Parc des chutes d'Armagh » et ce, rétroactivement au 7 octobre dernier selon les conditions inscrites au contrat de travail.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-12

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – FRANCE THIBAUT, ING. EXPERT CONSEIL

ATTENDU QUE Mme France Thibault a présenté une nouvelle offre de services professionnels afin de fournir assistance à la municipalité en ingénierie dans différents dossiers ;

ATTENDU QUE des projets sont en développement et nécessiteront des services d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Alain Gaudreau,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

QUE la municipalité d'Armagh accepte la proposition de France Thibault, ing. Expert Conseil pour de l'assistance en ingénierie municipale pour un montant forfaitaire de 5 000 \$ (taxes en sus) jusqu'à concurrence de 35 heures.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-13

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARMAGH POUR 2020

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit qu'avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires et déterminer le jour et l'heure de début de chaque séance pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020, qu'elles auront lieu le mardi et débiteront à 19 h 30.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2020 TENUES À 19H30		
14 janvier	5 mai	15 septembre
4 février	2 juin	6 octobre
3 mars	7 juillet	3 novembre

7 avril	11 août	1 ^{er} décembre
---------	---------	--------------------------

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

DÉPÔT DU FORMULAIRE « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL »

Chacun des membres du Conseil municipal remet à la directrice générale son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci selon les dispositions législatives transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF 2018-2019

Dépôt du rapport sur l'état comparatif des revenus et des dépenses en vertu des dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a fait parvenir à tous les membres du Conseil, le rapport budgétaire concernant l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2019.

Rés.2019-11-14

HALOCARBURES – DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

ATTENDU QU'en vertu de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) devait depuis 2014 ajouter à chaque année deux (2) nouveaux produits couverts par un programme de Responsabilité élargie des producteurs (REP);

ATTENDU QUE du point de vue de la lutte aux changements climatiques, il existe un consensus scientifique sur le fait que la solution la plus efficace pour réduire la production de Gaz à effet de serre (GES) est de récupérer proprement les gaz réfrigérants dans les appareils produisant du froid;

ATTENDU QU'en ce sens le MELCC a adopté le règlement sur les Halocarbures (Q-2, r. 29) qui encadre la gestion en fin de vie de ces appareils, en obligeant les municipalités qui ramassent ou font ramasser ces appareils à « récupérer ou faire récupérer, au moyen de l'équipement approprié, l'Halocarbure contenu dans le circuit de réfrigération de l'appareil et le confiner dans un contenant conçu à cette fin »;

ATTENDU QU'il existe une entreprise au Québec qui permet de récupérer jusqu'à 95 % du poids et des gaz de ces appareils conformément au règlement sur les halocarbures;

ATTENDU QUE les municipalités doivent désormais prendre en charge les coûts de gestion de ce traitement;

ATTENDU QUE ce programme permet également de récupérer des appareils usagés qui ont été inspectés et reconditionnés afin de les revendre et qu'il s'inscrit totalement dans les mesures de réemploi prévues dans la PQGMR mais aussi dans le PGMR 2016-2020 de la MRC de Bellechasse et que cela génère des retombées positives sur l'économie régionale;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adhéré au programme FrigoResponsable tel que proposé par l'entreprise Puresphera;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Alain Gaudreau,

1° que le Conseil de la municipalité d'Armagh demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de mettre en place dans les meilleurs délais un programme de Responsabilité élargie des producteurs (REP) visant à couvrir les frais de traitement des appareils réfrigérant en fin de vie contenant des Halocarbures.

2° que cette résolution soit transmise comme suit :

M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
Mme Sonia Gagné, présidente-directrice générale de Recyc-Québec;
M. Mathieu Rouleau, président du conseil d'administration de l'AOMGMR;
M. Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, préfet de la MRC de Memphrémagog et président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
Me Karine Boies, présidente, Réseau environnement;
M. Mathieu Fillion, directeur de l'exploitation chez Puresphera.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-15

ÉCOLE SECONDAIRE ST-DAMIEN – ALBUM DES FINISSANTS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est sollicitée pour publiciser sa carte d'affaires par l'École secondaire St-Damien dans l'album des finissants 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

D'autoriser la directrice générale à faire parvenir à cet organisme le montant de 75 \$ servant à publiciser notre carte d'affaires et ainsi contribuer à ce que tous les finissants(es) reçoivent l'album 2019-2020 gratuitement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-11-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 20 h 36, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.